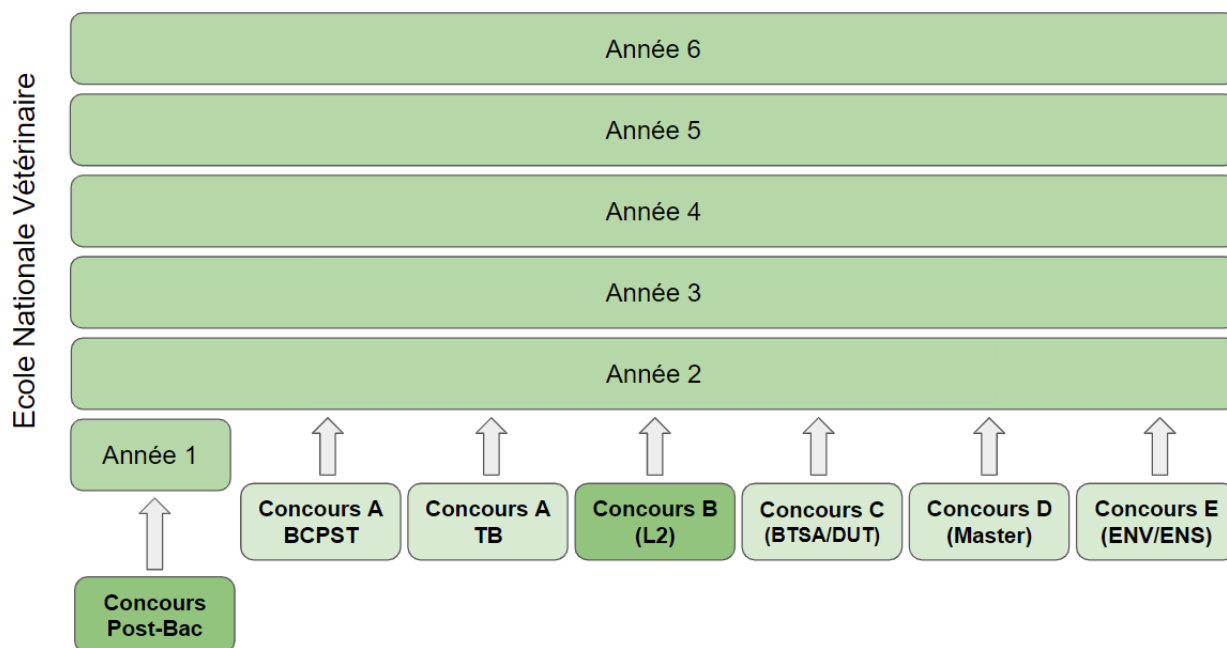


De nouvelles voies d'accès aux études vétérinaires

A partir de la **rentrée 2021**, les voies d'accès aux écoles vétérinaires évoluent. Un nouveau concours post-bac est créé qui permet une formation plus rapide, tandis que le concours "B" est désormais accessible dès la 2^{ème} année de licence (pour un accès en L3 auparavant).

Dans ce document nous vous présenterons **les 2 principaux changements** et les sources où vous pourrez trouver de plus amples informations.



❖ Le concours post-bac

Cette nouvelle voie est créée afin de réduire la durée moyenne des études de vétérinaire en France, qui sont actuellement parmi les plus longues en Europe.

Ce concours s'adresse aux bachelier-es de **série générale inscrit-es pour la première fois en terminale**. Le concours ne sera pas ouvert aux candidat-es ayant obtenu le baccalauréat les années précédentes.

Pour s'inscrire au concours sur **Parcoursup**, les élèves se porteront candidats sur le vœu unique "Écoles Nationales Vétérinaires". Les choix d'affectation dans les 4 ENV ne compteront pas dans la limite des 20 sous-vœux.

Avant de confirmer leur vœu, les candidats devront compléter un questionnaire de pré-orientation.

L'inscription au concours sera payante, le montant exact reste à déterminer mais devrait se situer aux environs de 15€.

Les étapes de l'admission

Phase d'admissibilité :

Les notes de première et terminale seront prises en compte, notamment en Français (notes du bac), histoire-géographie, LV1 et LV2. Les notes de spécialités seront également étudiées en fonction des choix du lycéen, en particulier SVT, Physique-Chimie et Mathématiques. Les éléments de la fiche Avenir seront également étudiés.

Phase d'admission :

Les candidat-es admissibles seront convoqué-es à un entretien de sélection d'une demi-journée **entre le 22 et le 28 avril 2021**.

L'entretien se composera de 7 ateliers de 10 minutes chacun, parmi lesquels des entretiens thématiques avec les examinateurs, des épreuves de logique, de calcul ou d'habileté manuelle.

Les entretiens auront lieu à l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort.

Nombre de présentations au concours

Un-e candidat-e ne peut se présenter plus de **2 fois** aux concours d'entrée aux ENV, quelle que soit la voie choisie.

Un-e candidat-e admissible aux entretiens du concours post-bac mais non admis en ENV ne pourra donc plus se présenter qu'**une seule fois** aux concours des ENV.

Les candidat-es qui ne seront pas admissibles aux entretiens disposeront encore de 2 chances pour l'entrée dans les ENV.

La première année en École Nationale Vétérinaire

La première année des ENV concerne uniquement les étudiants ayant passé le concours post-bac, les autres candidat-es entrent directement en 2^{ème} année.

La formation comprend des enseignements de biologie, physique-chimie, mathématiques, méthodes de travail et communication, ainsi que des enseignements sur le rôle du vétérinaire dans la société.

Un stage obligatoire aura lieu au printemps.

Pour intégrer la 2^{ème} année, un-e étudiant-e devra valider les ECTS correspondant à chaque matière. En cas d'échec, le redoublement peut être autorisé.

❖ Le concours B

Jusqu'alors, le concours B des ENV était réservé aux candidat-es inscrit-es en 3^{ème} année de licence, en licence professionnelle ou ayant validé un diplôme de niveau licence.

A partir de **2021**, le concours B des ENV sera également ouvert aux candidat-es inscrit-es en **2^{ème} année** de licence.

L'admissibilité se fera sur dossier, plus une épreuve écrite (chimie pour les étudiants en biologie, biologie pour les autres candidat-es)

L'admission comportera 3 épreuves : Sciences et sociétés, entretien avec le jury, et entretien en anglais sur la base d'un texte.

❖ Pour en savoir plus

- [Décret n°2020-1520 du 3 décembre 2020 relatif à l'enseignement vétérinaire, JORF n°0294 du 5 décembre 2020](#)
- Le site concours veto post-bac : <https://concours-veto-postbac.fr/>
- Le service des concours agronomiques et vétérinaires : <https://www.concours-agro-veto.net/>
- Le site Parcoursup à partir du 21 décembre pour consulter les fiches formations : <https://www.parcoursup.fr/>